

COMMUNE DE CEPOY (Loiret)
Liste des délibérations de la séance du conseil municipal
Du mercredi 1^{er} février 2023 à 20heures
Convoqué le 24 janvier 2023

Sous la présidence du Maire, Régis GUERIN

PRESENTS : Martine GOFFIN, Frédéric CHEREAU, Denis CHERON,
Patrick BRIERE, Valérie BELLIERE, adjoints ;
René GRANDJEAN, Robert CHARLOTTON,
Valérie FROT, Laure SIMON, Christophe MIREUX, Charline LEFEVRE,
Corinne VOCANSON, Sylviane BARZIC, Laurence LECOMTE,
Christophe GASTELAIS, Kévin VERDENET conseillers

ABSENT excusé : Nicolas REPINCAY : pouvoir à Laure SIMON

Quorum

L'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que : le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Pour Cepoy, le quorum est donc de 10 conseillers. Le quorum est atteint (17).

Nomination d'un secrétaire de séance

Kévin VERDENET est nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en l'hommage d'Hervé CLAUSARD, conseiller municipal, décédé le 22 janvier 2023.

LES DELIBERATIONS

DELIBERATION n°01 (Régis GUERIN)

Institutions – approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2022

Adoptée par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Christophe MIREUX a voté CONTRE.

Transmise au contrôle de légalité le 02/02/2023

DELIBERATION n°02 (Denis CHERON)

Personnel : recrutement d'agents non permanents

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer momentanément :

- un poste d'agent non titulaire du 27 février au 27 octobre 2023 pour un accroissement temporaire d'activité,
- et un poste d'agent non titulaire du 17 avril au 15 septembre 2023, pour un accroissement saisonnier d'activité.

Transmise au contrôle de légalité le 02/02/2023

DELIBERATION n° 03 (Denis CHERON)

Marchés : Groupement de commandes avec l'AME - travaux d'aménagement de la rue des vignes – phase 1

Après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, le conseil municipal décide

- D'approuver les termes de la convention entre l'AME et la commune de Cepoy pour la création de collecteurs, puisards et caniveaux à grille rue des Vignes à Cepoy dans le cadre de la première phase des travaux,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention avec l'AME ainsi que tout document y afférent,
- Et d'autoriser le Maire à engager les travaux ainsi que toutes les démarches y afférentes.

Charline LEFEVRE n'a pas pris part à la délibération.

Transmise au contrôle de légalité le 02/02/2023

DELIBERATION n°04 (Valérie BELLIERE)

Marché : Inventaire de la Biodiversité Communale – Convention avec Loiret Nature Environnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de confier à l'association Loiret Nature Environnement la réalisation de l'inventaire de la Biodiversité (IBC) et qu'elle prenne en charge la demande de subvention auprès de la région Centre Val de Loire,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude avec l'association Loiret Nature Environnement, sous réserve de l'obtention des subventions.

Transmise au contrôle de légalité le 02/02/2023

DELIBERATION n° 05 (Valérie BELLIERE)

Finances : exonération temporaire - redevance d'occupation du domaine public pour le marché des producteurs

Compte tenu des impacts économiques de la crise mondiale actuelle et pour soutenir les commerçants, artisans et producteurs du marché, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de prolonger l'exonération, pour l'année 2023, des droits de place, compte tenu des impacts économiques de la crise mondiale actuelle et pour le soutien au commerce,
- de charger le Maire de prendre toutes mesures et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Transmise au contrôle de légalité le 02/02/2023

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS

Compte-rendu des commissions :

Commission Culture

Commission Animation et vie associative

Commission Affaires générales et sociales

Commission Travaux-Urbanisme-Propreté et sécurité du village

Commission Développement Durable

Commission Communication

Commission Scolaire, Périscolaire et Enfance/Adolescence et CMJ

QUESTIONS DIVERSES

- **Informations du Maire**
- **Questions écrites et orales**

La séance est levée à 22h20.